



Communauté de Communes
Rhôny - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél. : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-45
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 21 juin 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	28
Nombre de membres représentés :	4
Date de la convocation :	14/06/2018
Date de l'affichage :	14/06/2018

Le 21 juin 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, DUPLAN Gérard, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELIERE Elisabeth, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MOROSO Yves et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame MANGEANT Dominique à Madame ARRAZAT Françoise, Madame MIRANDE Brigitte à Monsieur BALANA René, Monsieur MONNIER Robert à Madame DEBRIE Isabelle et Monsieur SERRANO Jean-François à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Michel et LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Mise à jour des règlements de fonctionnement des Accueils de Loisirs de la Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur René BALANA, Vice-président en charge de l' « Enfance ».

f s e

Monsieur BALANA explique qu'il s'agit d'apporter un certain nombre de précisions au règlement intérieur des Accueils de Loisirs, Accueils périscolaires, Etudes, Temps d'Accueils Péri Educatifs et Restaurants scolaires de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle. Les modifications, examinées en commission enfance du 12 juin 2018, portent essentiellement sur :

- L'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;
- Le recueil des informations dans un fichier informatisé (loi « informatique et libertés ») ;
- Les justificatifs à fournir pour tout nouveau dossier et en cas de renouvellement ;
- Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ;

Monsieur BALANA donne lecture du projet de nouveau règlement de fonctionnement.

Monsieur BALANA indique qu'il s'agit pour le Conseil, après avis de la Commission Enfance et du Bureau communautaire, d'adopter les modifications du Règlement de fonctionnement des Accueils de Loisirs, Accueils périscolaires, Etudes, Temps d'Accueils Péri Educatifs et Restaurants scolaires de la Communauté de Communes.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Adopte les modifications des règlements de fonctionnement des Accueils de Loisirs de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180621-2018-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2018